

La grève sanglante de 1912 (I)

PIÈCES À L'APPUI (LXVIII.)

« Citoyens, camarades ! »

Généralement, les premiers rôles ne se présentent jamais de plain-pied. Cet adage fut infirmé par l'évidence avec laquelle le vétérinaire Émile Mark accéda aux fonctions de maire, après l'échec de Jean-Nicolas Conzémius. À l'âge de 37 ans, il marchait sur les traces de son père, décédé prématurément, en 1906.

Or, dès le premier mois de son mandat, Émile Mark fut confronté à une des pires crises que l'on puisse craindre dans une ville industrielle et qui entra dans l'histoire sous l'épithète « la grève sanglante de Differdange ». En 1912, elle faisait l'objet d'un dossier dans *Galerie*¹. Nous commentons ici la version parue dans *L'Indépendance luxembourgeoise*, les 27 et 29 janvier 1912 (Les citations sont entre guillemets ; les précisions ajoutées entre crochets.)

« La grève qui vient de se déclarer à l'usine de Differdange [le vendredi 26 janvier] a pris de suite une tournure fâcheuse et les ouvriers, la plupart de nationalité italienne, se sont laissés entraîner à de regrettables accès de colère. L'origine de l'affaire remonte à jeudi [25 janvier], jour de paye où se pratiquaient pour la première fois les retenues pour la caisse d'invalidité et vieillesse. Non pas seulement que les travailleurs ne se pliaient que fort difficilement à cette mesure, mais ils en profitaient encore pour constater l'insuffisance de leurs salaires et réclamaient une augmentation de fr. 1,25 par jour. »



En 1912, la main-d'œuvre italienne comptait quelque 1400 hommes. Elle se trouva en bas de l'échelle sociale et sa rétribution, par des industriels cupides et dénués de scrupules, était inférieure à un minimum d'existence décent. Arrivés chez nous sans autre fortune qu'un balluchon sur les épaules, les Italiens gagnaient entre 4 et 5 francs par jour, c.-à-d. un tiers de moins que leurs homologues allemands et luxembourgeois, mieux formés ou spécialisés.

« La direction n'ayant pas accueilli favorablement cette demande, les ouvriers

résolurent d'entrer en grève et se rendirent à Niedercorn pour détourner leurs camarades. Puis, au nombre de 350, ils revinrent et essayèrent de convaincre le directeur allemand, M. [Fritz] Sellge, lequel, ne pouvant tenir tête à l'envahissement, leur dit de constituer une délégation avec laquelle il pourrait entrer en négociations. »

Les déplacements des Italiens dans les rues étaient si bruyants que toute la ville fut alarmée. Ils brandissaient deux étendards, un rouge et un aux couleurs luxembourgeoises. Ils étaient surveillés

par une brigade de gendarmerie, renforcée de onze hommes.

« Il paraît que la proposition conciliante [de Sellge] n'était pas de leur goût et ils continuèrent à vociférer devant la porte d'entrée. À midi, lorsque les femmes et les enfants des ouvriers d'usine apportèrent le repas, les grévistes les assaillirent, les malmenèrent et jetèrent le manger dans le ruisseau. Les gendarmes et les pompiers ne parvinrent pas à rétablir l'ordre, puis ils cherchèrent à les disperser au moyen de jets d'eau. Des pierres furent lancées et des coups de revolvers tirés. Les gendarmes mirent en sureté les femmes et enfants et fermèrent la porte pour éviter toute effusion de sang. Mais les grévistes, de plus en plus furieux, s'apprêtèrent d'enfoncer la porte et visèrent les fenêtres des bureaux, [où le conseil d'administration était réuni pour examiner la situation et] où le caissier faillit être tué. Après la sommation réglementaire, les gendarmes ripostèrent. »

L'arrosage des Italiens par les sapeurs-pompiers de l'usine rendit les Italiens incontrôlables. Émile Mark donna l'ordre de tir, alors qu'il se trouvait en mauvaise posture parmi les gendarmes désarçonnés. (Après coup, on lui reprocha d'avoir perdu son sang-froid et mis sa décision rapide avant la réflexion.) Des quatre agitateurs, identifiés et arrêtés à ce moment, deux étaient en possession d'un revolver chargé. Le commissaire et un agent municipal enfermèrent le plus récalcitrant dans le local des gardiens de l'usine. Ils durent le relâcher, afin d'empêcher la mise à sac dudit local par ses camarades.

« Il y eut deux morts et plusieurs blessés, mais il y a tant de contradictions dans le récit de l'émeute, qu'on est en droit de supposer que l'un des tués, un

jeune garçon, a succombé aux coups de pierres lancées par les grévistes. »

Sortons de la confusion : À midi, les feux de salve des gendarmes ont blessé grièvement une demi-douzaine d'Italiens et fait deux morts, à savoir un ajusteur allemand, Jakob Rapedius, né



à Schiffweiler (Sarrebbruck), touché à la tête, et un garçon de douze ans, Walther Schmidt, né à Dortmund. Sa mère déclara plus tard que son fils portait une blessure par balle sous l'omoplate droite, sur le côté. L'autopsie pratiquée par le Dr Jules Schanen révéla que l'ouvrier et l'enfant avaient été tués par des balles provenant d'un browning, donc d'une arme de service utilisée par les agents des forces de l'ordre. Un Italien blessé, Carmino Di Scipio, 20 ans, originaire de Fontecchio, décéda le 28 janvier, à l'hôpital de Niederkorn.

« Le bureau du directeur fut saccagé et les employés se sauvèrent par les portes de derrière. Immédiatement après, la gendarmerie fut renforcée par les brigades environnantes et par la brigade centrale de Luxembourg. Un détachement de 50 militaires partit dans l'après-midi. »

Les soldats qui arrivèrent à Differdange avaient été envoyés par le ministre d'État Paul Eyschen. Il avait appris à 15h00, par un télégramme d'Émile

Mark, que la grève prenait un caractère révolutionnaire.

« Le procureur d'État, le commissaire de district, l'inspecteur du travail, M. Urbany, chef de bureau de l'assurance, le consul général italien, etc., se rendirent également sur les lieux pour prêcher le calme. Les grévistes refusèrent absolument de nommer des délégués, mais ils obéirent à l'invitation de se rendre à la place du Marché pour écouter plusieurs discours. MM. Urbany et le consul n'eurent pas beaucoup de chance, et le dernier fut même traité de vendu, alors que plusieurs autres, dont M. Droessaert, qui prêchaient la résistance, obtinrent beaucoup de succès. »

Le premier orateur fut un Italien. Il étala la condition ouvrière misérable des siens, due aux bas salaires. Le chef de bureau Urbany ne réussit pas à convaincre les grévistes du bienfondé de l'assurance

vieillesse et invalidité. Les explications la concernant n'avaient été diffusées jusque-là qu'en allemand. Le cordonnier socialiste Georges Droessaert s'adressa à la foule en criant « Citoyens, camarades ! ». Il qualifia la fusillade des gendarmes de crime et encouragea les Italiens à poursuivre leur mouvement dans le calme. Sur ce dernier point, il suivit les recommandations du maire, qui s'évertua à expliquer que la fusillade malheureuse devant le portail avait été un cas extrême de légitime défense...

(à suivre).

Texte & choix des photos
Armand Logelin-Simon

Photos
(1) Souvenir de la grève de Differdange 1912.
Collection Robert Fleischhauer.

(2) Hochofenanlage Differdingen.
In: *Die Illustrierte Zeitung* (Leipzig), éd. du 25.04.1912.

¹ Dossier : *Centenaire de la grève sanglante des Italiens à Differdange en janvier 1912*. In : *Galerie* 29(2011) n° 3, pages 365-380 ; 29(2011) n° 4, pages 485-512 ; 30(2012) n° 1, pages 21-46, avec des contributions de Christian Calmes, Robert Fleischhauer, Armand Logelin-Simon et Denis Scuto.

La grève sanglante de 1912 (II)

PIÈCES À L'APPUI (LXIX.)

« 45 gendarmes et de 50 soldats »

Reprenons le récit de *l'Indépendance luxembourgeoise*¹ sur la grève, au moment où Émile Mark tenta d'apaiser les révoltés, en leur adressant la parole en français.

« M. le bourgmestre et député Mark, qui était toujours sur la brèche et qui avait reçu un coup de pierre à la figure, suppliait en vain les grévistes de ne pas se laisser entraîner à des actes révolutionnaires et d'entrer en négociations avec la direction. À 5 heures, les manifestants se rendirent de nouveau à l'usine pour débaucher leurs camarades de l'équipe de jour. Un ouvrier qui essaya d'escalader la muraille pour aller reprendre son travail a été tué par les grévistes. C'est un sujet luxembourgeois. »

Il s'agissait de Joseph de Bortoli, un mineur âgé de 25 ans, né à Niederkorn. Il n'avait nullement l'intention de grimper par-dessus la muraille, son lieu de travail étant la mine et non pas l'usine. Il s'était approché pour discuter avec les grévistes. Éclairé par sa propre lampe à carbure dans l'épais brouillard, il fut fauché par une balle.

« La force armée, qui se compose de 45 gendarmes et de 50 soldats sous le commandement de MM. Heckmann et Franck, réussit tout de même à opérer le changement d'équipe. »

Le gouvernement ne s'était pas contenté d'envoyer des soldats. Il fit savoir que l'application par le bourgmestre de l'article 52 de la loi communale lui importa.



Cet article fixait les mesures à prendre en cas d'insurrection. Le collège échevinal pouvait interdire tout rassemblement ou attroupement de personnes sur les voies publiques. Il édicta donc deux règlements allant dans ce sens. Les conseillers communaux² les approuvèrent le lendemain 27 janvier, avec la précaution de décliner toute responsabilité pour les dommages causés : « *mit*

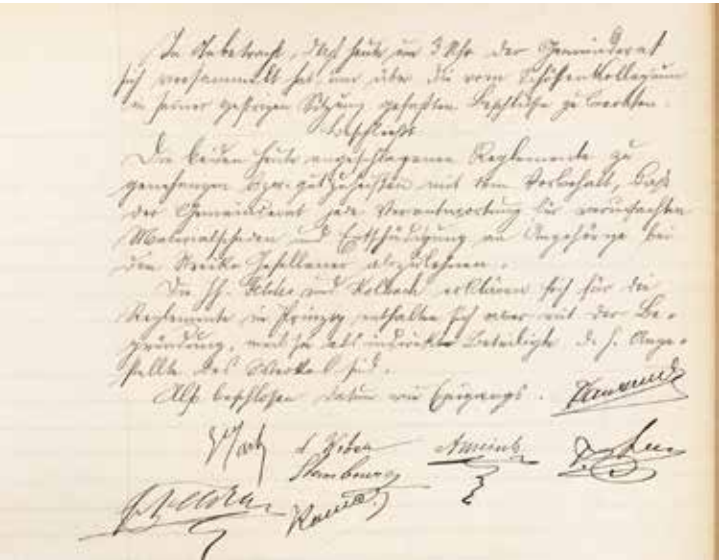
*dem Vorbedacht, dass der Gemeinderat jede Verantwortung für verursachten Materialschaden und Entschädigung an Angehörige der bei dem Streik Gefallenen abzulehnen*³. »

Le bourgmestre fit tout pour raisonner les insurgés. Il était persuadé que les « regrettables incidents » ne seraient pas arrivés, si les ouvriers avaient été encadrés par des meneurs responsables. Quand Georges Droessaert essaya de combler ce manque, certains commentateurs se méprisèrent sur ses intentions et prétendirent qu'il se plaisait à souffler sur la braise. *L'Indépendance luxembourgeoise* écrivit le 29 janvier :

« D'après les journaux, ce sont MM. Droessaert et Aubart, un ancien soldat de la compagnie des volontaires, qui ont prêché la grève ; il n'y avait d'ailleurs qu'une vingtaine de meneurs,

dont plusieurs agitateurs professionnels qui ont conduit le mouvement. »

Une lettre ouverte d'Émile Mark, publiée par la *Luxemburger Zeitung*, obligea *l'Indépendance luxembourgeoise* à rectifier le tir: « L'orateur socialiste [Droessaert] a harangué la foule, constatant le bienfondé de la grève en



présence de la cherté toujours croissante des vivres, mais il n'a jamais fait appel à la violence. Répondant à une invitation de M. Mark, il a même usé de son influence pour recommander le calme. Un ouvrier italien a parlé dans le même sens.»

Alphonse Aubart avait été bien intentionné lui aussi: « Il n'est arrivé à Differdange que le soir. Il a fait le tour des cafés italiens pour réagir contre toute surexcitation. Des grévistes l'ont même injurié. Le lendemain matin, il a recommencé avec son ami Droessaert à prêcher le calme et il a réussi, non sans peine, à décider un groupe de sept ouvriers à entrer en pourparlers avec la direction. » (...) Aubart considérait qu'un socialiste devait de se mettre à la disposition du prolétariat exploité, afin d'en « améliorer la triste position sociale, tout en ne s'écartant pas de la droite raison. »

Le samedi matin, la direction commença à remplacer les Italiens par des Allemands, amenés sur place, nourris et logés dans l'usine :

« Grâce aux mesures énergiques prises par la force armée luxembourgeoise,

le mouvement révolutionnaire a été circonscrit. 250 ouvriers du bassin de la Ruhr ont été embauchés par la compagnie et un premier groupe de 120 travailleurs a été conduit, samedi, vers 2 heures, directement à l'usine, sans changement de voiture à la gare du Prince-Henri. Après avoir déjeuné, ils ont été dirigés vers les hauts fourneaux »... où ils étaient indispensables au roulage pour préparer les charges.

« À 4 heures, une centaine de grévistes, précédés d'un drapeau luxembourgeois, débouchaient à la gare et on suppose qu'ils voulaient se mettre en rapport avec les remplaçants. Plus tard, un meeting a eu lieu dans un local tout près de l'usine et MM. Eydtt, inspecteur du travail, et Leclerc, commissaire de district, ont pris la parole pour recommander une solution pacifique du conflit. »

Entretemps, une nouvelle du *Lokal-anzeiger* de Berlin faisait la ronde: Le gouvernement royal italien aurait été informé « de la prochaine expulsion de tous les ouvriers italiens employés dans les mines et usines du Luxembourg » ! Le mardi, 30 janvier, *l'Indépendance luxembourgeoise* s'empressa de dénoncer cette infox :

« Cette nouvelle est dénuée de tout fondement, car la plupart des grévistes ont repris le travail, ce matin. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'il est absolument impossible de la réaliser. »

Les Italiens retournèrent au travail, après avoir extirpé du patron une prime mensuelle de huit marks (dix francs) pour les travailleurs du roulage et une augmentation de 25 pfennigs par jour pour les autres. Mais la trêve ne tenait que jusqu'en juin, quand les Italiens décidèrent de reconduire leur mouvement.

L'émeute du 26 janvier 1912 coula la vie à un ajusteur et à un enfant allemands, à un mineur luxembourgeois et à un travailleur italien, décédé à l'hôpital de Niederkorn. D'après le protocole du commissaire Jean-Pierre Mosinger, il y avait 5 Italiens, âgés de 20 à 30 ans, parmi les blessés. Théodore Kipp, concierge à l'usine, souffrait de la tête et du genou droit. Il avait été touché par des scories lancées à travers les fenêtres du portail. Raffaeli Corrinaldi souffrait de deux plaies, dues à des tirs au ventre et à la cuisse. L'intestin grêle était touché, perforé en huit endroits, mais ses jours n'étaient apparemment pas en danger. Quatre Italiens étaient blessés aux cuisses ; l'état de l'ouvrier Joseph Orthmann n'était pas inquiétant. Deux jeunes ouvriers d'usine italiens décédèrent les 28 et 31 janvier à leur domicile, sans qu'un lien avec la grève ne fût établi.

Texte & choix des photos
Armand Logelin-Simon

Photos
(1) Le "roulage" à l'usine de Differdange. Collection Michel Scheuer (Zäitrees duerch Lëtzebuerg).

(2) Registre des délibérations du conseil communal: 1D310_0140. Séance du 27.01.1912.

¹ Les passages tirés des différentes éditions de ce journal, 27-30 janvier 1912, sont mis entre guillemets.

² Lors de ce vote, les conseillers Félix Feldes et Jean-Baptiste Kolbach devaient s'abstenir parce qu'ils étaient indirectement concernés, en tant qu'employés de l'usine.

³ Registre des délibérations du conseil communal de Differdange 1 D 310, page 273. En novembre 1913, la commune fut néanmoins condamnée par le tribunal d'arrondissement de Luxembourg à verser une indemnité de 5.000 francs à la veuve Rapedius et aux dépens de la procédure, parce qu'elle n'avait pas pris à temps toutes les mesures nécessaires pour prévenir les troubles liés à la grève.